

Collectifs agricoles :

Le Projet « Agri-Coll »

Comment améliorer l'accompagnement des collectifs et de leurs projets ?

En réponse à l'appel à propositions ARPIDA⁽¹⁾, porté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, une dizaine de partenaires se sont associés, à l'échelle de la région Occitanie, dans l'objectif de fluidifier l'accompagnement des installations agricoles collectives et de la transition agro-écologique⁽²⁾. Ces partenaires, cheminant ensemble sous la conduite de l'ARDEAR⁽³⁾ Languedoc-Roussillon, sont : les associations Terre de Liens et ADEAR de la région, l'ATAG⁽⁴⁾, GAEC & Sociétés et la Fédération départementale CIVAM⁽⁵⁾ du Gard.

Un déficit chronique d'installations

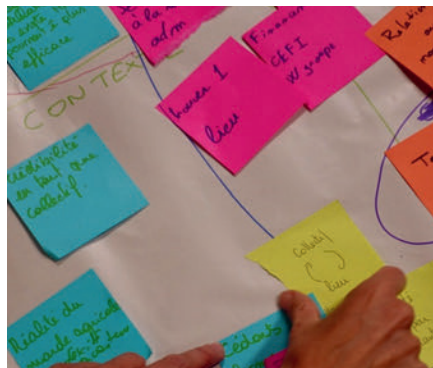
En Occitanie comme dans bien des régions, les installations ne compensent pas les cessations d'activité agricole. Cependant, celles impliquant des tiers en collectifs, sans liens familiaux entre eux, connaissent un attrait intact. Ces formes collectives de travail en société, sont même l'objet d'un regain d'intérêt depuis quelques années, parallèlement à une évolution des attentes des futurs installés et à un changement de perception des agriculteurs déjà en place dans leurs groupes.

Depuis longtemps, toutes les organisations agricoles ont pu constater une diversité croissante des publics et des approches liées à l'exploitation agricole. Avant même qu'elles ne soient candidates à l'installation, un certain nombre de personnes s'interrogent sur la pertinence de leurs attentes, et peuvent être rebutées par un sentiment d'inadéquation de leur approche agricole avec le cadre de soutien existant. Découragées d'avance, une partie d'entre elles n'entrera jamais dans la catégorie des porteurs de projets.

Le parcours du combattant

Pour les autres, le cadre actuel d'accompagnement, dans toute sa variété, peut permettre d'aboutir à une installation. Dans ce contexte, toutefois, des écarts importants entre le projet prévu et sa réalisation concrète, sont susceptibles d'avoir profondément remodelé l'idée fondatrice du projet. Cette situation peut générer de la frustration ou un mécontentement, dû à l'inassouvissement de l'exact désir initial.

Les difficultés sont d'ordres multiples, mais pour les projets collectifs qui émergent entre tiers non-issus du monde agricole, l'accès au foncier est



un obstacle majeur à franchir. Puis viennent les sujets portants sur les capitaux, l'organisation des productions et du travail, le choix de structuration juridique, et bien d'autres aspects...

Finalement, ces projets se seront concrétisés dans le cadre existant. Mais ils auront pu évoluer entre temps, pour s'adapter à ce qu'il apparaît possible ou non de mettre en œuvre, parfois à rebours de la volonté des porteurs de projets. Ces collectifs de nouveaux agriculteurs auront quelquefois l'impression de devoir marcher avec des bottes qui ne sont pas à leur pointure. Partie de leur seule volonté commune, leur installation n'était pas un « simple » projet économique et d'activité professionnelle : elle constituait un projet de vie, voire même la concrétisation d'une philosophie de vie, insérée dans un environnement rural, proche de la nature et mettant en œuvre des techniques de production choisies pour leur caractère le plus agro-écologique possible.

Focus sur l'accompagnement

Ces collectifs, au cours des étapes menant à leur installation, sont appuyés par une grande variété d'interlocuteurs, qui dépend à la fois de leur situation géographique, mais aussi du choix de l'organisme : la première porte qu'ils ont poussée. Quels qu'ils soient, les accompagnateurs et leurs

approches respectives prennent un rôle fondamental dans la concrétisation des projets des candidats.

Les partenaires du projet Agri-Coll se sont emparés de cette problématique, dans l'objectif de comparer les pratiques des accompagnateurs. La méthode de travail à développer apparaissait alors avec évidence : réunir les collectifs d'agriculteurs et les accompagnateurs de différents organismes, afin d'identifier les pratiques et les besoins d'évolution des accompagnements, pour mieux répondre aux attentes des porteurs de projets collectifs, vivier des futures installations agricoles.

Méthode retenue

Ainsi, pendant deux années et jusqu'à la fin 2022, le projet partenarial est décliné en plusieurs phases. Une période d'interconnaissance en 2021 a permis de réunir collectifs et accompagnateurs des différents organismes partenaires, pour construire concrètement le contenu attendu et déterminer les thématiques de travail. Ces dernières, identifiées et sélectionnées, sont au nombre de 3 :

- l'amélioration des conditions d'émergence des projets collectifs agricoles,
- la dimension humaine et relationnelle dans ces projets,
- la connaissance et l'adaptation des statuts juridiques et fiscaux.

Donnant lieu à des groupes de travail sous un format réunissant accompagnateurs et collectifs, les échanges donneront lieu à des propositions d'amélioration. Elles prendront la forme de fiches d'information ou de modifications concrètes des pratiques. En fin de projet, un forum de clôture permettra de tirer les conclusions du travail effectué, dans l'esprit à la fois convivial et studieux qui aura prévalu tout au long de ces travaux communs. Il reviendra alors à chacun de s'emparer au mieux des résultats d'Agri-Coll, qui compléteront utilement les boîtes à outils des porteurs de projets et des organismes accompagnateurs.

RQ

(1) Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole.
 (2) Intitulé du projet.
 (3) Association pour le développement de l'emploi agricole et rural.
 (4) Association Tarnaise pour le développement de l'agriculture de groupe.
 (5) Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

